



Conseil économique et social

Distr. générale
15 décembre 2014
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

**Forum mondial de l'harmonisation
des Règlements concernant les véhicules**

Groupe de travail du bruit

Soixante et unième session

Genève, 27-29 janvier 2015

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Règlement n° 41 (Bruit émis par les motocycles): Extension

Propositions d'amendements à la série 04 d'amendements au Règlement n° 41

**Communication de l'expert de l'Association internationale
des constructeurs de motocycles***

Rectificatif

Page 2, paragraphe 1.1.2, remplacer «dispose aussi d'une» par «peut aussi utiliser une».

* Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour la période 2012-2016 (ECE/TRANS/224, par. 94, et ECE/TRANS/2012/12, activité 02.4), le Forum mondial a pour mission d'élaborer, d'harmoniser et de mettre à jour les Règlements en vue d'améliorer les caractéristiques fonctionnelles des véhicules. Le présent document est soumis en vertu de ce mandat.

